

## La Communauté Urbaine d'Alençon lauréate "Territoire 100 % énergies renouvelables"

En juillet dernier, la Région Normandie et l'ADEME ont lancé en partenariat, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Territoire 100 % énergies renouvelables" à destination des intercommunalités, afin d'engager les territoires à établir une stratégie et un plan d'actions pour couvrir leurs besoins énergétiques pour la production d'énergies renouvelables, à l'horizon 2040.

Les candidatures devaient présenter 5 objectifs transversaux :

- Réduire les consommations énergétiques du territoire en s'appropriant les objectifs Climat-Air-Energie en matière de réduction des consommations d'énergie et d'émission de GES ;
- Valoriser les ressources renouvelables locales en améliorant la connaissance, la valorisation et la gestion durable de ces ressources afin de réduire la dépendance énergétique du territoire tout en favorisant son développement économique et la création d'emplois ;
- Changer les comportements en sensibilisant les acteurs socio-économiques et la population du territoire et en les incitant à modifier leurs pratiques et investir eux aussi dans la transition énergétique ;
- Réaliser des actions concrètes en établissant un programme opérationnel d'actions et d'investissements à court et moyen termes, portés par l'EPCI et ses partenaires, permettant d'engager dès à présent cette transition ;
- Encourager la coopération entre acteurs et entre territoires en s'appuyant sur les compétences acquises en matière d'énergie et de climat, sur les réseaux régionaux et sur la mobilisation des acteurs du territoire (communes, entreprises, associations, citoyens...) afin d'enclencher une dynamique de transition énergétique et de développement local.

Le mercredi 14 février, la Région Normandie et l'ADEME présentaient à Bretteville-sur-Laize, les dix dossiers de candidatures retenus. Parmi eux figurait celui de la Communauté Urbaine d'Alençon, qui s'est vu attribuée une subvention de 20 000 € pour l'ingénierie et qui bénéficiera par la suite de financements de l'ADEME.

À l'horizon 2019, ces dix territoires devront avoir défini une stratégie et un plan d'actions, l'objectif étant de couvrir, d'ici 2040, l'intégralité de leur consommation d'énergie par la production d'énergies renouvelables, pour réduire l'émission des gaz à effet de serre, développer une filière économique normande, et créer des emplois non délocalisables.

Pour la Communauté Urbaine d'Alençon cela va se traduire par l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions ainsi que le suivi de celles-ci à travers notamment la réalisation d'actions concrètes auprès de différents publics (porteurs de projet, publics sensibles, commerçants, entreprises...).

### Contact

Département Aménagement et Développement  
Service Développement durable  
Tél. 02 33 32 40 26

Retrouvez toute l'actualité de la  
Communauté Urbaine d'Alençon sur  
[www.cu-alencon.fr](http://www.cu-alencon.fr)

